

COMITÉ DU BOIS

CEE-ONU

**Commission économique pour l'Europe
des Nations Unies**

71^{ème} SESSION

LE MARCHÉ DU BOIS EN FRANCE SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES À COURT TERME

Novembre 2013
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
Service de la forêt, de la ruralité et du cheval
Sous-direction de la forêt et du bois
Bureau du développement économique

SOMMAIRE

1. Tendances économiques générales et contexte politique	3
2. Politiques publiques et initiatives privées en matières de produits forestiers	3
3. Moteurs des marchés des produits forestiers	7
4. Evolution des marchés des produits forestiers	7
A Matière première bois	7
B Bois énergie et politiques de promotion	12
C Produits forestiers certifiés	15
D Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur-ajoutée	16
E Sciages résineux	17
F Sciages feuillus	19
G Panneaux dérivés du bois	20
H Pâte à papier et papiers cartons	21
I Marché du carbone dans le secteur forestier	23
J Nouveaux produits à base de bois	23
5. Tableaux	24
A. Indicateurs économiques (commerce extérieur)	24
B. Production et commerce des produits forestiers en 2011, 2012, 2013 et 2014	25

Ce rapport intègre des données du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé des forêts et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ainsi que des informations fournies par divers organismes de la filière forêt-bois : la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL), la Fédération nationale du bois (FNB), France Bois Forêt (FBF), Le Commerce du bois (LCB), l'Office national des forêts (ONF), PEFC France, FSC, l'Union de la coopération forestière française (UCFF), l'Union des fabricants de contreplaqués (UFC), l'Union des industries des panneaux de process (UIPP), les syndicats de l'emballage (SYPAL, SIEL, SEILA et fédération française de la tonnellerie).

Contact : Pierrick DANIEL (pierrick.daniel@agriculture.gouv.fr)

1. TENDANCES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES ET CONTEXTE POLITIQUE¹

Au deuxième trimestre 2013, l'activité a de nouveau accéléré dans les économies avancées. En particulier, la zone euro a renoué comme attendu avec la croissance, après six trimestres de récession. A contrario, la croissance s'est tassée au deuxième trimestre dans les économies émergentes.

] La demande extérieure vers la France resterait ainsi dynamique et soutiendrait les exportations qui seraient toutefois légèrement freinées par les effets de l'appréciation de l'euro depuis mi-2012. En France, le climat des affaires, qui avait commencé à se redresser dans l'industrie au printemps, s'améliore désormais dans tous les secteurs. L'activité serait toutefois bridée au troisième trimestre, notamment par des contrecoups du trimestre précédent, dans les secteurs de l'énergie et des matériels de transport. Le PIB se stabiliserait ainsi au troisième trimestre, avant de progresser à nouveau au quatrième trimestre 2013 (+0,4%). En moyenne annuelle, le PIB progresserait de 0,2 % en 2013. En glissement annuel, l'activité serait nettement mieux orientée fin 2013 qu'un an auparavant (+0,8% après -0,3%), portée notamment par le rebond de la production manufacturière.

] L'investissement se stabiliserait, après deux années de baisse, notamment dans le bâtiment, avec un rebond des mises en chantier constaté au premier semestre 2013.

] En raison de la progression de l'activité, et malgré le redressement des gains de productivité, la baisse de l'emploi marchand s'atténuerait. Du fait d'une augmentation importante du nombre d'emplois aidés dans le secteur non marchand, l'emploi total augmenterait au second semestre. In fine, le taux de chômage (10,5 % en métropole au deuxième trimestre) croîtrait de 0,1 point au troisième trimestre, et se stabiliserait au quatrième trimestre.

] Le pouvoir d'achat des ménages serait mieux orienté en 2013 qu'en 2012 (+0,5% après -0,9%) sous l'effet, notamment, de la baisse de l'inflation, qui n'a été que peu transmise dans les salaires jusqu'à présent. La consommation des ménages devrait se maintenir au second semestre 2013 malgré une inflation faible, en raison des faibles augmentations de salaires, et un niveau accru des prélèvements obligatoires.

] . En moyenne annuelle, ce rebond serait cependant amorti par les fluctuations du taux d'épargne, qui se redresserait légèrement (+0,2 point après -0,5 point). pas dans les faits puisque la consommation a stagné ces derniers mois malgré un retrait régulier des placements sur les livrets A : il vaudrait mieux dire : la consommation des ménages devrait se maintenir au second semestre 2013 malgré une inflation faible du fait des faibles augmentations de salaire et du haut niveau des prélèvements fiscaux.

] Divers aléas sont associés à ce scénario. Tout d'abord, le rythme de reprise dans la zone euro est incertain : une fois engagée, la reprise pourrait, comme c'est souvent le cas, surprendre par son ampleur, mais à l'inverse, elle pourrait piétiner, en cas de résurgence des risques souverains et bancaires. Par ailleurs, d'ici la fin de l'année, l'incertitude porte également sur la politique économique américaine et de l'issue difficile à anticiper des négociations des élus américains sur le budget et le plafond de la dette. Enfin, les prévisions de croissance des économies émergentes sont plus fragiles que d'habitude, car soumises aux influences contraires de l'augmentation des coûts de financement et de l'effet d'entraînement des économies avancées.

2. POLITIQUES PUBLIQUES ET INITIATIVES PRIVÉES EN MATIÈRE DE PRODUITS FORESTIERS

L'année 2013 a été marquée par deux exercices de concertation complémentaires :

¹D'après Point conjoncture INSEE, octobre 2013

L'un a abouti au projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et à l'élaboration d'un cadre législatif aux orientations forestières nationales qui répondent aux nouveaux défis (puits de carbone, changement climatique, développement des énergies renouvelables) tout en renforçant et valorisant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Ce projet de loi sera discuté au Parlement à partir de janvier 2014.

L'autre a permis de construire un plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois qui sera porté par les acteurs de l'aval de la filière forêt-bois.

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Les mesures forestières proposées dans le cadre de ce projet de loi s'articulent autour de 4 axes, à savoir :

Premier axe : La gouvernance et les enjeux de politique forestière

L'orientation voulue est, d'une part, de mieux partager les objectifs et engagement forestiers et plus largement de l'ensemble de la filière bois au plan des politiques nationales très diverses qui sont en lien étroit avec la politique forestière (notamment biodiversité, climat, redressement productif) ; d'autre part, et dans le même esprit, d'impliquer et de responsabiliser les Régions au titre de leurs compétences décentralisées (en particulier : développement économique, aménagement du territoire et gestion des fonds européens). Il est donc proposé de :

Au niveau législatif :

- d'inscrire dans le code forestier un programme national forêt bois (PNFB), cadre décennal d'actions qui devrait être la base de la politique forestière.
- d'inscrire dans le code forestier un volet Ressources génétiques forestières qui comprendra l'inventaire, la conservation, la sélection, la commercialisation et l'utilisation durable de ces ressources, ainsi que la mention d'intérêt général de la séquestration du CO₂ en forêt et du stockage de carbone dans les produits bois

-

Au niveau réglementaire (dans un second temps) :

- de conforter le conseil supérieur forêt bois (CSFB), en prévoyant des comités spécifiques qui y soient rattachés sur des entrées identifiées : économie de filière, biodiversité, formation-recherche, volets internationaux...
- Au niveau régional, conforter la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) en lien avec les régions et créer des Programmes régionaux forêt/bois

Deuxième axe : les Groupement d'Intérêts Économiques et Écologiques Forestiers (GIEEF) et dispositif d'assurance en forêt privée

L'objectif poursuivi vise à dynamiser la gestion durable et multifonctionnelle des forêts privées en augmentant les surfaces gérées avec un document de gestion durable à une échelle pertinente permettant d'améliorer le regroupement de l'offre de bois et une optimisation du traitement des problématiques environnementales.

La proposition repose sur la reconnaissance par l'État de Groupement d'Intérêts Économiques et Écologiques Forestiers (GIEEF), accordée par le préfet à des propriétaires forestiers privés qui choisissent volontairement de se regrouper pour organiser la gestion de leurs forêts.

Troisième axe : le dispositif relatif au défrichement

L'enjeu principal de la politique forestière n'est plus l'accroissement de la surface forestière, mais la mise en œuvre d'une gestion forestière multifonctionnelle répondant aussi aux nouveaux enjeux que sont la séquestration de carbone et la

résilience de la forêt face aux effets du changement climatique, ce qui nécessite des investissements forestiers.

Le projet de loi prévoit de faire évoluer le dispositif relatif aux mesures compensatoires au défrichement de deux manières :

1/ en rendant obligatoire la compensation du défrichement (qui reste soumis à autorisation).

2/ en permettant que cette compensation puisse être réalisée sous forme de travaux sylvicoles en vue d'améliorer la gestion durable des forêts existantes, notamment pour faciliter la préparation de leur adaptation au changement climatique et l'optimisation de leur fonction de puits de carbone.

Quatrième axe : la création d'un fonds stratégique de la forêt et du bois.

Le projet de loi pose le principe de la création du Fonds stratégique de la forêt et du bois et renvoie à un décret la fixation des règles de gestion et d'éligibilité. Les ressources permettant de le constituer seront déterminées par la prochaine loi de finances. Ce fonds est alimenté par un redéploiement de crédits et les indemnités liées aux compensations défrichement. Ce fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) est destiné aux interventions de développement et d'accompagnement de l'investissement dans la filière, en particulier à l'amont.

Le plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois (PNA)

] Le travail de diagnostic réalisé pour l'élaboration du PNA a montré une baisse importante de l'activité et de l'emploi de la filière depuis 2000 ainsi qu'une balance commerciale très déficitaire (-6,1 milliards d'€ en 2012). En 2001, la valeur ajoutée par le secteur forestier et le secteur de la transformation du bois et des produits papetiers s'élevait en effet à 20,4 milliards d'€, soit une contribution égale à 5,0% de la valeur ajoutée créée en France, hors activités tertiaires (ou à 1,3% de la valeur ajoutée totale). En 2008, soit au début de la crise, elle ne s'élevait plus qu'à 15,2 milliards d'€, soit une contribution ramenée à 3,9% (ou à 0,9% de la valeur ajoutée totale). Dans le même temps, l'emploi dans la filière est passé de 343 400 équivalents temps plein à 254 000².

En réponse à ce diagnostic, l'objectif du PNA est l'accroissement des performances et de la compétitivité de la filière afin qu'elle redevienne créatrice d'emplois.

] Annoncé le 17 octobre 2013 et porté par trois ministères (ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ministère du Redressement productif et ministère de l'Égalité, des territoires et du Logement), le PNA est l'aboutissement d'une démarche engagée avec les rencontres régionales pour l'avenir des industries du bois de France.

Ces rencontres lancées le 25 septembre 2012, en partenariat avec l'Association des Régions de France, ont donné lieu à une mobilisation en régions de l'ensemble des acteurs (entreprises, organisations professionnelles et représentatives des salariés, interprofessions, distributeurs, instituts de recherche, financeurs, associations de consommateurs, ONG) et à la formulation par les professionnels de la filière de plus de 1 000 propositions de mesures qui ont constitué le socle du PNA.

Il est prévu que le nouveau comité stratégique de filière « industries du bois » s'empare de cette feuille de route avec le soutien de l'État et des Régions

] Le PNA est constitué par un ensemble d'actions en faveur des entreprises structuré en quatre axes stratégiques :

Premier axe stratégique : L'affirmation d'une nouvelle dynamique de filière

²(1) Source Agreste GraphAgri 2013

1. Créer un comité stratégique de filière bois (CSF) et élaborer un contrat de filière,
2. Inviter les Régions à décliner le plan national d'action,
3. Mobiliser les syndicats professionnels et les associations interprofessionnelles.

Deuxième axe stratégique : La mobilisation de financements publics et privés pour développer une offre compétitive

4. Créer un fonds stratégique de la forêt et du bois,
5. Mobiliser la large gamme de financements et de services de la banque publique d'investissements (BPI France), notamment ceux dédiés à la filière bois, et le CICE,
6. Mettre en place la seconde génération du Fonds Bois (BPI) et soutenir les initiatives privées de financement,
7. Adapter la fiscalité de la propriété à la gestion durable de la forêt : d'une fiscalité de détention à une fiscalité de gestion
8. Inviter les Régions qui le souhaitent à s'associer aux efforts financiers nouveaux.

Troisième axe stratégique : La mobilisation de leviers immédiats et structurants dans une logique cohérente de développement de filière intégrée et de soutien aux entreprises

9. Etablir des feuilles de route pour mettre les financements, les formations et la recherche-développement au service de la compétitivité des entreprises,
10. Appuyer la structuration des écosystèmes locaux performants (« clusters »),
11. Soutenir l'innovation et la recherche-développement ,
12. Développer le bois dans la construction en caractérisant et qualifiant les performances techniques des bois français, notamment feuillus, et en développant les marques de qualité volontaires,
13. Accompagner les entreprises dans leurs projets de développement,
14. Afficher une préférence des pouvoirs publics pour le bois dans leurs interventions économiques,
15. Développer un plan export.

Quatrième axe stratégique : S'engager rapidement, dans le cadre du CSF Bois du Conseil national de l'Industrie, à des changements structurels dans la filière qui permettraient le développement d'une offre plus compétitive

Les thèmes de travail suivants ont d'ores et déjà été identifiés, et devront faire l'objet d'une étude approfondie dans le cadre du CSF et de propositions concrètes dans le contrat de filière :

- Sécuriser les approvisionnements des industriels par la contractualisation et la mise en œuvre effective des documents de gestion durable,
- Faciliter l'accès aux données cadastrales nominatives,
- Évaluer les procédures de reconnaissance des produits de construction,
- Coordonner, au niveau régional, la logistique du bois, de la forêt à l'industrie,
- Évaluer l'opportunité de mettre en place un réseau d'aires de traitement des bois destinés à l'exportation,
- Élaborer des stratégies de valorisation s'appuyant sur la construction, l'architecture d'intérieur et le design,
- Évaluer les possibilités et freins au développement dans le domaine de l'emballage,
- Intensifier l'effort de levée des freins juridiques à l'utilisation du bois,
- Promouvoir et développer les emplois de la filière bois,
- Engager une réflexion de fond sur la politique du bois énergie,
- Valoriser l'image du bois et stimuler la demande par une action de communication cohérente et coordonnée.

3. MOTEURS DES MARCHÉS DES PRODUITS FORESTIERS

Les marchés des produits forestiers se répartissent entre les produits de construction, les combustibles dérivés du bois, les biens de consommation soumis à des tendances de fond (recours aux matériaux renouvelables), des caractéristiques culturelles (modèle architectural traditionnel par exemple) ou encore des effets de mode (aspect esthétique des bois, choix des architectes et *designers*). Dans l'analyse de cette demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (écomatériau, source d'énergie renouvelable...), jouissant d'une image plutôt positive, et la forêt ou l'arbre dont il est issu, dont le prélèvement est trop souvent - et à tort - associé aux images de déforestation.

Cette demande, déjà amplement influencée par les facteurs précités, est très largement soumise d'une part aux aléas économiques, dont dépendent très étroitement les secteurs de la construction et de l'emballage, et d'autre part aux aléas liés aux phénomènes météorologiques ou sanitaires que peuvent subir les forêts (tempêtes, incendies, attaques d'insectes...). En France comme ailleurs, la crise économique a durement touché tous les secteurs de la filière forêt bois à partir de 2008 et 2009 ; la tempête Klaus qui a sévi dans le Sud-Ouest le 24 janvier 2009 est venue la fragiliser un peu plus.

Le moteur de la demande peut néanmoins être soutenu par des politiques publiques. Certaines dispositions ont été mises en place en faveur du bois construction et du bois énergie. D'autres, comme le développement des bâtiments basse consommation, leur profitent indirectement.

Ces politiques en faveur du bois ne sont pas légitimes sans une attention particulière portée à son origine légale et durable. C'est le rôle du dispositif encadrant les politiques d'achats publics que l'État français a mis en place depuis 2005 et qui est en cours d'évolution pour prendre en compte les avancées réglementaires (plan d'action de l'UE, FLEGT) et celles apportées par les entreprises et les producteurs forestiers (certification, chartes d'achats responsables, etc).

4. ÉVOLUTION DES MARCHÉS DES PRODUITS FORESTIERS

A – MATIÈRE PREMIÈRE BOIS (BOIS RONDS, Y COMPRIS LES GRUMES DE SCIAGE ET LE BOIS DE TRITURATION)

A.1. LA RÉCOLTE FRANÇAISE

Selon les résultats de l'enquête annuelle de branche, la récolte 2012 de 35,2 Mm³ montre une forte diminution par rapport à 2011 (39,6 Mm³) et un niveau légèrement inférieur à celui de l'avant tempête (35,5 Mm³ en 2008).

Cependant, il faut ajouter à cette récolte le déstockage des bois sous arrosage d'Aquitaine de 1,6 Mt qui a alimenté les industries d'Aquitaine en 2012 (0,88 Mt de bois d'œuvre, 0,52 Mt de bois d'industrie et 0,16 Mt de bois énergie).

Les volumes commercialisés en 2012 se répartissent comme suit :

- } 5,0 Mm³ de bois d'œuvre feuillus (5,5 Mm³ en 2011 et 6,1 Mm³ en 2008),
- } 13,2 Mm³ de bois d'œuvre résineux (15,5 Mm³ en 2011, 15,0 Mm³ en 2008),
- } 11,3 Mm³ de bois de trituration et d'industrie (12,6 Mm³ en 2011 et 11,4 Mm³ en 2008),
- } 5,6 Mm³ de bois de feu (6,0 Mm³ en 2011 et 3,0 Mm³ en 2008).

Il faut rajouter à cette récolte commercialisée la part de bois prélevée en forêt pour l'autoconsommation (hors affouage), essentiellement pour le bois de chauffage. Cette part représente un volume estimé à environ 18,5 Mm³.

Une part importante de cette baisse est imputable à la fin de la commercialisation de la récolte accidentelle (chablis et bois scolytés) induite par la tempête Klaus du 24 janvier 2009 qui s'élevait encore à 3,9 Mm³ en 2011. Cependant, la baisse du volume liée à la fin de l'effet tempête a été accentuée par la faiblesse de la demande, particulièrement prononcée pour le bois d'œuvre. L'indice des prix du dernier semestre 2012 du service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt montre un repli important des prix des grumes entre le dernier semestre 2011 et le dernier semestre 2012 (-5,6% pour le chêne, -5,3% pour le hêtre, -2% pour le douglas, -6,4% pour le sapin-épicéa). Le prix du bois de trituration s'est maintenu entre le dernier trimestre 2011 et le dernier trimestre 2012 (+1,5%) alors que celui du bois énergie a augmenté sensiblement (+8% pour le bois rond et +4,5% pour les plaquettes).

La commercialisation des bois par les coopératives forestières (en 2011)

Les propriétaires forestiers privés (au total 3,5 millions en France) ont commercialisé environ 26 Mm³ en 2011, soit 64% de la récolte totale.

En 2011, 3 232 nouveaux propriétaires ont rejoint la coopération forestière (contre 8 200 en 2010, mais dans un contexte essentiellement post-tempête). Les coopératives forestières regroupent désormais en France près de 114 000 propriétaires forestiers, pour une surface de 2,2 millions d'hectares, soit 24 % de la surface de la forêt privée.

La coopération forestière a violemment subi les effets de la crise économique de 2008-2009, aggravées par les effets de la tempête KLAUS. L'année 2010 avait redonné espoir en amorçant une reprise lente mais significative sur certains segments de marché.

Après la très forte progression des volumes constatée en 2010, notamment du fait de l'incidence des volumes de bois chablis, la coopération forestière a stabilisé ses volumes commercialisés. Ceux-ci restent proches du seuil des 7,5 Mm³ commercialisés (7,310 Mm³ en 2011 contre 7,563 en 2010), ce qui constitue malgré tout une bonne performance, avec une progression des volumes mobilisés hors chablis. En effet les volumes exploités par les coopératives dans la zone sinistrée ont baissé significativement en 2011 (0,5 Mm³). Pour mémoire, la coopération forestière commercialisait en 1999 4,5 Mm³ par an.

Les coopératives consolident leurs positions en part de marché avec 19 % de la récolte totale en France (récolte forêt publique comprise) et plus de 28 % de la récolte réalisée dans les seules forêts privées.

La part des volumes commercialisés en bois rendus usines reste stabilisée au niveau très élevé de 92 %, dans une logique de contrats d'approvisionnements très majoritaire. Cette tendance reste stable pour tous les groupes d'essences (95 % pour les résineux, 84 % pour les peupliers, 82 % pour les autres bois feuillus). La tendance de fond de la demande reste sur une augmentation des besoins en bois triés.

Les volumes de bois résineux conservent une part disproportionnée en regard de la ressource, même si celle-ci est revenue à 72 % en 2011 (contre 80% en 2010, avec l'incidence chablis). Il convient de noter qu'en valeur absolue les volumes de bois feuillus (1,3 Mm³ en 2011) s'érodent régulièrement. La demande du marché continue donc de s'orienter vers les résineux.

Les volumes vendus en bois de chauffage sont en recul durant l'exercice 2011 du fait des périodes hivernales très douces en début et fin de l'année. La position des coopératives forestières sur le marché du bois bûche reste cependant importante avec 625.000 m³ apparents de bois commercialisés (contre 710.000 en 2010). Pour rappel, en 2007, ces volumes étaient de l'ordre de 400.000 m³ apparents.

La coopération forestière conforte sa position de leader en termes de fourniture pour les énergies renouvelables bois, avec une très forte augmentation des volumes livrés. En 2011, les

coopératives forestières ont ainsi livré plus de 1 million de MWh de combustibles bois³. Cette fourniture correspond à une commercialisation totale de 330.000 tonnes de bois et à un doublement de la production des coopératives forestières en bois énergie par rapport à 2010. Au-delà des plaquettes forestières « classiques » (en augmentation de 20 % par rapport à 2010), de nouvelles ressources ont été mobilisées de façon significative, notamment les souches dans la zone Aquitaine.

Les volumes livrés à l'industrie de la trituration se sont élevés à 2,45 MT contre 2,7 en 2010, traduisant le ralentissement de l'activité dans ces industries en France, notamment au deuxième semestre de l'année 2011.

La récolte en forêts publiques

Les volumes de bois mobilisés (vendus ou délivrés) en 2012 dans les forêts publiques s'élèvent à 13,3 Mm³ ⁴; 5,7 Mm³ proviennent des forêts domaniales et 6,1 Mm³ des forêts des collectivités (y compris 1,5 Mm³ délivrés au titre de l'affouage⁵).

Ces volumes mobilisés sont en recul de 6% par rapport à 2011, suite à l'aggravation de la crise économique et financière dans la zone euro. Néanmoins, ils se situent 10% au-dessus des niveaux minimaux atteints en 2009, après l'éclatement de la crise économique et financière mondiale.

L'analyse par essence révèle une hausse significative des volumes uniquement pour les résineux rouges (Pins, douglas et mélèzes) qui progressent de 6% pour la 2^{ème} année consécutive ; ceci s'explique par la reprise progressive des ventes de bois frais de Pin maritime à partir de l'automne 2010, qui a mis fin au gel des coupes suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009. Les autres groupes d'essence présentent des baisses de volume s'élevant à 6% pour le hêtre, 7% pour les résineux blancs et 8% pour le chêne ; ceci s'explique par une décroissance des marchés du sciage feuillu et pour le sapin-épicéa, par l'impact de la baisse de 20% de la construction de logements.

En 2012 comme en 2011, toutes forêts publiques confondues, 72% des volumes sont vendus sur pied et 28% sont façonnés et vendus bord de route. Les volumes vendus en contrats d'approvisionnement sont consolidés malgré une conjoncture difficile et incertaine : ils totalisent 2,5 Mm³ et représentent 21% du total vendu. La part de contrats d'approvisionnement dans le total des volumes vendus est de 27% pour les forêts domaniales et de 15% pour les forêts des collectivités.

Les prix des bois des forêts publiques

En 2012, le prix moyen apparent des bois des forêts publiques, ou prix unitaire net, est de 36,2 €/m³ (contre 38,2 €/m³ en 2011). Il se réduit de 5%, en lien avec la conjoncture économique morose, la fragilité des clients et la fermeture d'unités importantes. Avec -6%, le prix moyen aux ventes d'automne évolue dans les mêmes proportions à 41,2 € par m³.

L'évolution du prix unitaire net des bois est analysée de même pour les principales essences, sur les ventes de bois réalisées annuellement par l'ONF en forêts publiques. En 2012, la baisse des prix est générale.

Le prix du chêne diminue de 7% en 2012, et est inférieur de 23% à son niveau de 2007 ; il s'est cependant maintenu sur un an aux ventes d'automne. Seul le prix des petits bois est stable sur l'année en raison d'une demande normale en bois de chauffage liée à un hiver long et enneigé. Par ailleurs, la demande en bois à merrain reste importante, mais la baisse des débouchés du sciage a conduit à une baisse de 7% du prix des gros bois.

³ Soit l'équivalent de la consommation en chauffage d'une ville de 70.000 habitants.

⁴ Soit 13,7 Mm³ en équivalent bois sur pied.

⁵ L'affouage permet aux habitants d'une commune forestière de disposer dans la forêt communale d'une quantité de bois nécessaire aux besoins du foyer pour se chauffer.

Le prix du hêtre perd 4% sur l'année, sans différence entre les catégories de diamètre. Il reste inférieur de 24% à son niveau de 2007. Cette baisse a été atténuée par le développement des contrats d'approvisionnement et à leur effet stabilisateur sur les prix.

Le prix des résineux blancs baisse de 8% en 2012 (et de 19% aux ventes d'automne), indépendamment de la catégorie de diamètre et de l'essence. Il se situe 7% sous son niveau de 2007. Pour les bois façonnés, la baisse annuelle est inférieure à 3% et on reste 15% au dessus des prix 2007 : ce résultat est lié au développement des contrats d'approvisionnement.

Le prix moyen apparent des résineux rouges (pins, douglas et mélèze) baisse de 6% sur l'année, mais plus fortement pour les petits bois en raison d'une diminution de l'activité emballage. Il est 14% en dessous de son niveau 2007. Pour les bois façonnés, la baisse est inférieure à 2% sur un an et on reste 14% au dessus des prix 2007, en lien avec l'importance des contrats d'approvisionnement et la fin de la mobilisation des chablis Klaus concernant le pin maritime.

Les perspectives pour 2013 et 2014

Depuis le début de l'année 2013, des améliorations sensibles sur les marchés du bois sont constatées, tant en volume qu'en prix, malgré un certain manque de visibilité. De nombreux clients ayant des difficultés de trésorerie ont moins de stocks et privilégient les achats à plus court terme, en fonction des besoins immédiats. Par ailleurs, la pluviométrie exceptionnellement forte d'octobre 2012 à juin 2013 a retardé les possibilités d'exploitation forestière de telle sorte que certains scieurs manquaient de bois. Des achats importants de rattrapage ont donc été réalisés et les stocks de bois se reconstituent en partie en usine. Cette expérience est également un facteur de développement des contrats d'approvisionnement.

Néanmoins, les perspectives de croissance en France et en Europe étant faibles, les possibilités d'amélioration durable de la conjoncture ne sont à attendre que d'une croissance de la part du bois dans ses domaines d'utilisation ou d'une exportation accrue de produits bois. La croissance interne semble venir surtout du secteur du bois-énergie, avec de nombreux investissements en matière de cogénération, tant pour les collectivités que pour les scieurs industriels du bois. L'exportation de produits bois concerne principalement en valeur les ouvrages de tonnellerie, et en volume des grumes de résineux, de chêne et de hêtre, principalement par l'intermédiaire du négoce et à destination croissante des pays asiatiques.

A.2. LES ÉCHANGES DE BOIS RONDS EN 2012

Les résineux représentent ainsi, en 2012, la moitié de la valeur des exportations de bois ronds.

Après le sommet de 360 M€ en 2011, la valeur des exportations de bois rond a baissé de 25 % retrouvant, avec 249 M€, un niveau voisin de celui de l'avant tempête.

En feuillus tempérés, la valeur des exportations de feuillus tempérés recule globalement en 2012 de 16%. Les exportations de grumes de chêne, emblématiques de la forêt française, accusent une forte diminution (- 22%). Cette baisse est générale pour tous nos clients, - 30% pour la Chine et - 24% pour l'Union Européenne. Le solde des échanges de hêtre reste stable. Les exportations de peupliers chutent de 36 %.

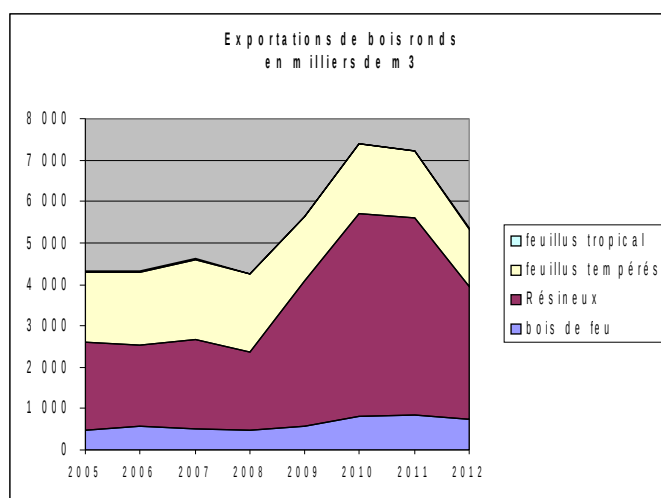
En résineux, les bois de trituration sont, avec -39 %, les plus concernés par la baisse de la valeur des exportations, les exportations de grumes ne régressant que de 18 %. Les pays de destination de nos exportations restent centrés sur l'Union européenne qui représente 82 % de l'ensemble. L'Italie reste en tête (28 M€) devant l'Allemagne (25 M€).

La vente des chablis avait expliqué, de 2009 à 2011, la montée du bois de trituration des résineux à destination de l'exportation. La création de ces nouveaux marchés à l'export peut avoir modifiée durablement, au-delà de la vente des chablis, la structure des exportations. La part des résineux dans les exportations a en effet augmenté passant de 34 % en 2008 à 48 % en 2012. La Chine

représente une part importante de ces nouveaux marchés puisqu'elle y contribue en 2012 pour 16 M€ (sur les 38 M€ de hausse d'exportation de résineux) alors qu'elle n'était pas, en 2008, une véritable destination pour les bois ronds résineux récoltés en France. Avec la réexportation vers la Chine d'une partie des bois ronds importés par la Belgique-Luxembourg, la part de la destination finale Chine dans le volume des bois ronds résineux exportés est évaluée en 2012 à 18 %.

Le volume de 5,3 Mm3 en 2012 de bois ronds exportés représente encore 15 % du volume récolté (commercialisé).

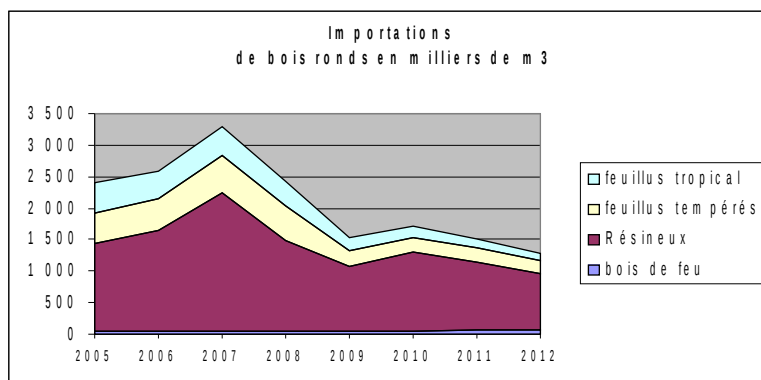
Le pic du volume⁶ de bois rond exporté, lié à l'importance de la récolte de chablis Klaus (13,2 Mm3 en 2009) a été atteint en 2010, avec une exportation de 7,4 Mm3 (dont 4,9 Mm3 de résineux et 1,7 Mm3 de feuillus et 0,8 Mm3 de bois de feu). Ce niveau d'exportation est très nettement supérieur à celui de la période 2005-2008 qui oscillait entre 4,3 Mm3 et 4,6 Mm3.



En 2012, le volume de bois exporté (5,3 Mm3) a nettement baissé par rapport au pic de 2010 (-28 %) du fait de l'effacement de l'effet Klaus (forte baisse des exportations de bois ronds de résineux de 35%) mais aussi du ralentissement économique (recul des exportations de bois feuillus de 17 %). En 2012, le volume exporté représente, pour les feuillus ainsi que pour les résineux, 15 % de la récolte.

La contraction des importations de bois ronds

Les importations de bois ronds ont baissé du fait de la tempête Klaus mais aussi de la crise économique.



⁶Compte tenu de l'absence de données des douanes en quantité (2005-2010) puis de leur manque de fiabilité en volume, il est ici utilisé la conversion en volume par le SSP pour la Joint Forest Sector Questionnaire (JFSQ) piloté par la division Bois Uncece/FAO des valeur enregistrées par les douanes.

Après avoir atteint un sommet de 3,3 Mm3 en 2007, les importations se sont contractées et se situent à un niveau de 1,3 Mm3 en 2012, dont 0,9 Mm3 en résineux, 0,2 Mm3 en feuillus tempérés et 0,13 Mm3 en feuillus tropicaux. Seules les importations de bois de feu augmentent (+65% depuis 2010) mais restent à un niveau faible (70 000 m3 en 2012).

La baisse des importations en bois tropicaux se confirme chaque année depuis 2005, année pour laquelle ces importations représentaient près de 0,5 Mm3. Jusqu'en 2011, la baisse des importations de grumes tropicales était couplé d'une augmentation des importations de sciages tropicaux. L'année 2012 a vu une chute lourde des importations de ces deux familles de produits. Pour les grumes, c'est dans la continuité des politiques forestières nationales qui encouragent la transformation des ressources sur place et interdisent les exportations de grumes ou les conditionnent à des quotas importants de transformation locale. Pour les sciages, le recul global du marché de la construction avec ses applications en menuiseries en particulier, les pressions écologiques hostiles au bois tropical, la concurrence des matériaux de substitution (PVC, aluminium) et des bois tempérés européens restent les principaux facteurs explicatifs de ce recul. Si le Brésil reste le premier pays producteur fournisseur de la France, l'Afrique dans son ensemble reste le principal exportateur de bois tropicaux vers notre pays. Le solde « exportations moins importations », atteint, en 2012, un niveau de 4 Mm3. La contraction des importations contribue au maintien de l'excédent commercial en bois ronds à un niveau élevé de 130 M€⁷.

B – BOIS ÉNERGIE ET POLITIQUE DE PROMOTION

Le bois demeure une des premières sources d'énergie renouvelable en France. Sa consommation actuelle équivaut en 2010 à 9,7 millions de tep/an⁸ (tonne équivalent pétrole) soit près de 6 % des besoins français en énergie et 45 % de la consommation finale d'énergie renouvelable. La consommation de bois-énergie concerne très fortement le secteur domestique (78 %), puis le secteur industriel (18 %) et enfin les secteurs collectif et tertiaire où elle est en plein développement.

Plusieurs programmes contribuent actuellement au développement du bois-énergie en France, avec une priorité sur les secteurs industriels et collectif/tertiaire :

Le bilan du fonds chaleur biomasse 2009-2012

Le Grenelle de l'environnement a donné naissance au fonds chaleur, fonds existant depuis 2009 et géré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il vise à accompagner par des aides à l'investissement, les installations de chaleur renouvelable (solaire, biomasse, géothermie). Ce fonds doit permettre de répondre aux objectifs ambitieux qui ont été fixés à l'horizon 2020 pour les énergies renouvelables. Ces objectifs ont été déclinés par type d'énergie avec une forte contribution de la biomasse, contribution présentée dans le tableau suivant :

Secteur		Situation 2005 (ktep)	Situation 2010 ⁹ (ktep)	Objectifs 2012 (ktep)	Objectifs 2020 (ktep)
Bois-énergie et autres biomasses	Chauffage domestique	6 550	7 581 ¹⁰	6 945	7 400
	Collectif/ tertiaire	197	379 ²	600	2 000
	Industrie	1 584	1 724	1 900	3 200
	Cogénération (chaleur)			540	2 400
Biogaz		85	129	86	555
Part renouvelable des déchets		382	495	470	900

Sources : SOeS - bilan de l'énergie 2010, Arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production de chaleur, Plan national d'action en matière d'énergie renouvelable, rapport du COMOP n°10 du Grenelle de l'Environnement

⁷En valeur, ce solde était quasi nul entre 2002 et 2006, il était devenu négatif en 2007 et 2008 pour devenir largement excédentaire en 2009 (+ 75 M€ en 2009, + 138 M€ en 2010, + 181 M€ en 2011).

⁸Au sens de la directive 2009/28/CE du 30 juin 2009

⁹ Données provisoires.

¹⁰ Il convient de considérer avec prudence ces chiffres, puisque les données de consommation de biomasse ne sont pas corrigées du climat. Le climat particulièrement rigoureux de l'année 2010 (indice de rigueur de 1,13 pour 2010, contre 0,98 en 2009) a entraîné ainsi un surcroît important d'utilisation de bois-énergie pour le chauffage des bâtiments.

Pour la biomasse, l'appel à projet national BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture et Tertiaire) assure le financement des installations industrielles, agricoles et du tertiaire privé produisant plus de 1000 tep par an à partir de biomasse (soit 11 630 MWh/an).

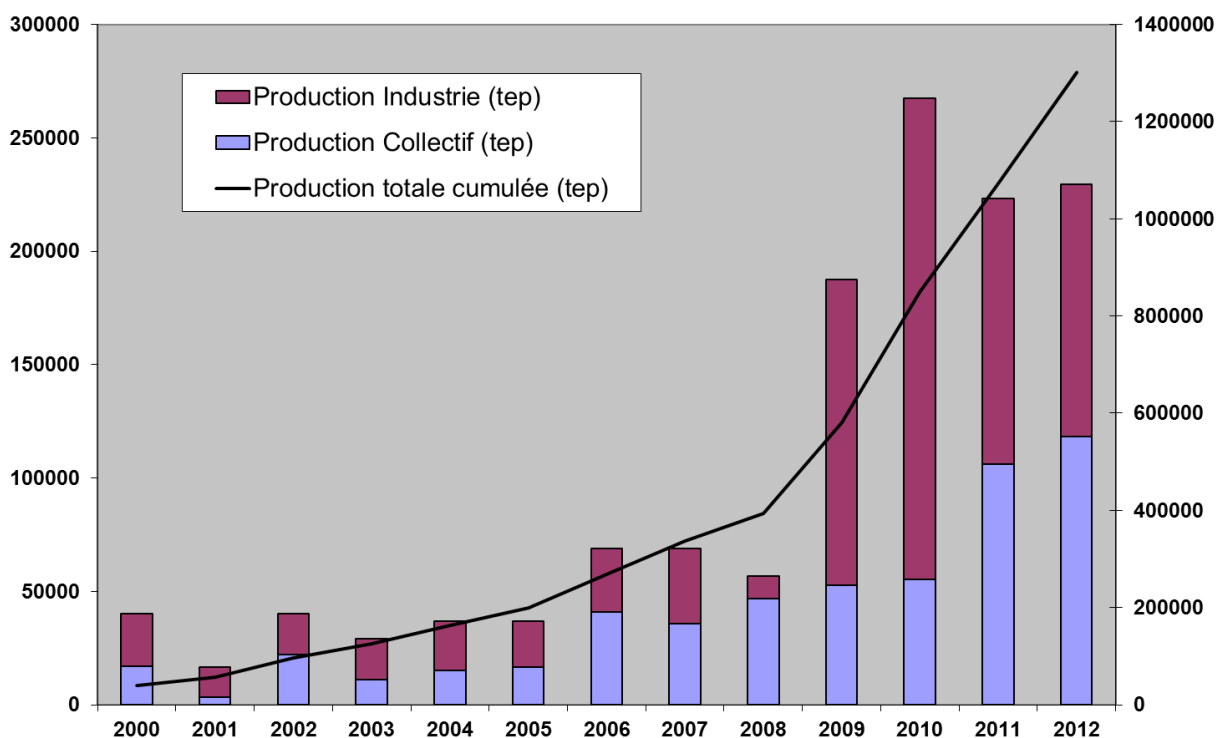
Le bilan des quatre appels à projet 2009-2012 recense au total 98 projets en cours qui représentent au total un investissement de 532 M€, une aide totale de 206 M€ soit 38,7% des investissements et une production thermique de 1.023 MWth.

	BCIA 2009	BCIAT 2010	BCIAT 2011	BCIAT 2012
Nombre de projets déposés	37	61	33	24
Nombre de projets retenus	31	37	25	22
Nombre de projets en cours	24	29	23	22
Production thermique totale (tep/an)	117 360	191 270	112 700	104 130
Puissance biomasse totale (MWth)	243	352	214	214
Budget d'aide total	48,3 M€	76,5 M€	40,6 M€	40,5 M€
Total des investissements	119,7 M€	170,6 M€	129,3 M€	112,1 M€
Ratio d'aide moyen (sur 20 ans)	20,6 €/tep	20 €/tep	18 €/tep	19,4 €/tep
Emissions de CO ₂ évitées par an	327 700 tonnes	568 600 tonnes	333 000 tonnes	330 300 tonnes

Pour les installations non éligibles à l'appel à projet BCIAT national (essentiellement des projets portés par des collectivités), le Fonds Chaleur assure le financement des installations produisant plus de 100 tep par an à partir de biomasse en garantissant un coût de l'énergie issue de biomasse inférieur au coût de la chaleur fossile. Ces dossiers sont instruits en direct par les directions régionales de l'ADEME.

Le fonds chaleur (hors BCIAT) a permis de financer, sur la période 2009-2012, 354 installations de biomasse pour une production totale de 325 000 tep et un investissement, aidé à hauteur de 30%, de 1,25 milliard d'€ dont 450 M€ de réseaux. Sept régions ont très fortement contribué au fonds chaleur hors BCIAT : Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Rhône-Alpes, Pays-de-Loire, Haute-Normandie, Picardie et Auvergne.

Avec la mise en place depuis 2009 du Fonds Chaleur, le développement du bois énergie s'est fortement accentué, que ce soit dans le secteur industriel avec les appels à projets BCIAT et dans le secteur collectif. Les installations collectives demandent des études préliminaires souvent plus longues que dans le secteur industriel ce qui explique un développement important seulement à partir de 2011.



Les programmes énergétiques électricité et cogénération

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique adoptée le 13 juillet 2005 prévoyait :

] d'atteindre en 2010 une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable de 21% de la consommation intérieure d'électricité totale,
] de développer des énergies renouvelables thermiques afin d'augmenter de 50%, à l'horizon 2010, la production de chaleur d'origine renouvelable.

La programmation pluriannuelle des investissements électriques 2007-2015 prévoit des investissements pour la production d'électricité à partir de biomasse à hauteur d'une puissance installée de 1000 MW en 2010 et 2000 MW en 2015.

Dans ce cadre, quatre appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE) qui soutiennent la cogénération à partir de biomasse ont été lancés par le ministère chargé de l'énergie¹¹. Si l'ensemble des projets retenus se réalise il faudra mobiliser à partir de 2015 1,1 Mt/an de biomasse supplémentaire dont 640 000 tonnes de plaquettes forestières, 135 000 tonnes de connexes des industries du bois et 150 000 tonnes de produits bois en fin de vie.

C – PRODUITS FORESTIERS CERTIFIÉS

Le système de certification français

Les acteurs de la filière forêt-bois française ont mis en place un schéma PEFC France en 2001, révisé une première fois en 2006. Ce schéma a été de nouveau révisé pour établir un seul standard national pour la période 2012-2017. Parallèlement, FSC France travaille à l'élaboration de standards FSC français.

Le processus de certification pour la forêt de Guyane est achevé pour PEFC. Les travaux se poursuivent localement en lien avec toutes les parties prenantes pour la mise en place d'un référentiel FSC propre à la forêt guyanaise.

¹¹Le premier en 2004, le second en 2006, le troisième en 2008 (les résultats ont été publiés début 2010) et le quatrième en 2010

Bilan de la certification en France

PEFC Programme pour la reconnaissance des schémas de certification :

‡ 5,4 millions d'hectares (données juin 2013) sont certifiés en métropole, soit 36% de la forêt de production. Au niveau métropolitain, la certification couvre la totalité des forêts domaniales de production, 65% des forêts des collectivités et 20 % de la forêt privée.

‡ La forêt domaniale du nord de la Guyane, aménagée et à vocation de production, a été certifiée le 5 novembre 2012 sur 2,43 millions d'hectares.

‡ En octobre 2013, 3 002 entreprises (contre 2 719 en juin 2012) ont une chaîne de contrôle certifiée (dont 586 scieries, 311 exploitants forestiers, 588 imprimeries et chaînes graphiques...).

FSC Forest Stewardship Council (données septembre 2013) :

‡ 19 463 ha sont certifiés (contre 14 248 ha en septembre 2012).

‡ 801 certificats de chaîne de contrôle (contre 773 en septembre 2012) .

Les volumes de bois certifiés ont évolué de la manière suivante :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Récolte certifiée en milliers m3 ronds sur écorce	16 636	16 269	23 423	23 068	21 487	18 362
en % du total de la récolte commercialisée	44%	46%	61%	58%	54%	52%
Sciages certifiés en milliers de m3 sciés	2 261	2 687	2 418	2 861	3 281	2 900
en % de le production de sciages	23%	29%	31%	34%	38%	36%

Source : enquêtes annuelles de branche, (p) données provisoires

Perspectives de la certification

La baisse de la récolte certifiée en 2011 et 2012 s'explique par la diminution de la récolte en Aquitaine où les propriétaires forestiers sont engagés massivement dans la démarche de certification. Les chaînes de contrôle progressent, avec un intérêt toujours croissant des secteurs de la transformation et de la distribution pour la certification des produits de la forêt.

Plusieurs éléments devraient permettre à la certification de poursuivre une dynamique favorable ces prochaines années :

‡ L'entrée en vigueur du Règlement Bois de l'Union Européenne, pour autant qu'il reconnaisse les produits certifiés comme une garantie de légalité, pourra servir de levier à l'éco certification ;

‡ la révision en cours de la politique d'achats publics de produits bois : pour le secteur du papier, la part de produits bois certifiés ou issus de forêts gérées durablement dans les achats publics est très élevée mais des avancées supplémentaires doivent intervenir concernant les autres produits bois et tout particulièrement la construction publique, pour augmenter la part totale de produits bois certifiés ou issus de forêts gérées durablement mis en œuvre dans les achats publics ;

‡ le secteur de l'imprimerie est très actif et dynamique dans sa demande de pâte d'origine certifiée ;

‡ la distribution spécialisée poursuit son effort de promotion de l'emploi de produits écocertifiés au travers d'une charte de l'achat et la vente responsables car il ne peut y avoir développement de la consommation de produits bois sans mise en avant de ses atouts environnementaux ;

‡ la grande distribution cherche à étoffer son offre de produits certifiés dans le domaine des menuiseries, parquets, produits bois d'ameublement et d'aménagement pour satisfaire une exigence croissante des consommateurs ;

‡ les acteurs de la coopération forestière et les propriétaires privés sont investis dans les démarches de certification des propriétés forestières.

Néanmoins, les chaînes de contrôle notamment sur des produits pour lesquels la matière bois représente une part importante de la valeur du produit (meubles, menuiserie, charpentes) sont

encore insuffisamment développées pour encourager les propriétaires forestiers à entrer dans une démarche de certification.

D – PRODUITS TRANSFORMES DERIVES DU BOIS ET PRODUITS A VALEUR AJOUTEE

Meubles et sièges en bois : une croissance des importations en 2012

La fabrication de meubles en bois en France, estimée à un chiffre d'affaires total de 5 milliards d'euros repose sur une production industrielle atomisée et renforcée par un artisanat très présent qui emploie environ 25 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros.

Le marché du meuble français fait l'objet d'une concurrence internationale avec la montée en puissance des fabricants des pays de l'Est et de l'Asie du Sud-Est, qui bénéficient de coûts de main d'œuvre moins élevés. Sur l'année 2012, le déficit du secteur augmente à 2,33 milliards d'euros contre 2,24 l'année précédente. Alors que les exportations se contractent de 4 %, les importations s'accroissent de nouveau de 2%. Nos exportations restent largement en provenance de l'Union européenne (70 %) mais la part de la Chine dans les 3 milliards d'euros d'importations françaises en meubles et sièges en bois continue de progresser avec 18% du total importé.

Menuiseries en bois : un déficit qui se stabilise

La demande en menuiseries extérieures, portes, coffrages, charpentes et parquets en bois¹² avait bénéficié en 2010 du redressement de la conjoncture du bâtiment. Après la baisse de 12% en 2011 de la valeur des importations, celles-ci se stabilisent en 2012 à hauteur de 475 M€. Après avoir atteint un pic en 2007, les exportations continuent de baisser (161 M€ en 2007, 101 M€ en 2011 et 98 M€ en 2012) et le déficit de la balance commerciale se maintient en 2012, avec 377 M€ à un niveau voisin de celui de l'année précédente.

Les sous-secteurs des menuiseries extérieures et des portes sont particulièrement déficitaires ainsi que celui des pièces en charpentes qui évolue avec l'arrivée des produits structuraux reconstitués (lamellé collé, bois massifs reconstitués...), dont la fabrication est encore peu développée en France.

Emballage en bois brut (hors carton) : après une croissance en 2011, un repli en 2012

Le secteur de l'emballage en bois a pour principaux débouchés l'agroalimentaire (emballages légers et tonnellerie), le transport et la logistique (palettes et caisses). Ce secteur représente en 2010 un chiffre d'affaires d'environ 1,5 milliards d'euros. Les palettes et caisses-palettes représentent la part la plus importante de ce marché (33%) suivies par les ouvrages de tonnellerie (30 %), les emballages industriels (22%) et les emballages légers (15%).

Le chiffre d'affaire du secteur des palettes (505 M€ en 2010) est lié à la demande en produits industriels. Un quart seulement des palettes mises sur le marché est neuf. Les trois quart des palettes sont reconditionnées. Elles sont réutilisées soit après un tri permettant de vérifier leur aptitude à remplir leur fonction, soit après une éventuelle remise en état. Le secteur se compose d'environ 650 entreprises, fabricants et/ou « reconditionneurs ». S'il est vrai que le marché est encore relativement atomisé en entreprises de moyenne ou petite taille, il est constaté une tendance marquée au regroupement, avec l'émergence d'acteurs de dimension nationale, voire internationale. Le secteur devrait faire face en 2014 à une augmentation du prix de la matière première due à la fin des stocks de bois provenant de la tempête de 2010, la forte demande en bois énergie et à la hausse de la demande chinoise qui pourrait détourner les exportations de résineux scandinaves du marché européen.

Le secteur des emballages légers en bois (cageots, bourriches, boîtes à fromage...) a connu en 2011 un regain d'activité avec une croissance du chiffre d'affaires (223 M€ en 2010) de 4%. Ce

¹²L'ensemble de ce secteur est regroupé au sein du code 4418 dans les statistiques douanières. Il comprend les charpentes et poutres, les fenêtres et portes extérieures, les portes planes et de placard, les parquets contre collés et autres.

secteur ne fait pas l'objet d'un important commerce international mais le déficit de la balance commerciale (-12 M€ en 2011) a cependant augmenté sous l'effet de l'accroissement des importations provenant notamment d'Espagne et d'Europe de l'Est. En 2012, le chiffre d'affaires des fabricants d'emballages légers recule d'environ 4% en moyenne annuelle suite aux difficultés de l'ostréiculture française et du climat peu favorable à la production de fruits et légumes. En 2013, l'année avait très mal commencé en raison du climat très défavorable aux productions agricoles ; la tendance au rattrapage nette depuis août ne compensera pas complètement les retards enregistrés de mars à juillet.

Le chiffre d'affaires du secteur des emballages industriels constitués de caisses sur mesure de tous volumes (350 M€ en 2010) résiste mieux que les secteurs des emballages légers et des palettes et a augmenté de 1,4 % en 2012.

Le secteur des ouvrages de tonnellerie dégage en 2012 un chiffre d'affaires de 328,5 M€ pour 525 000 fûts. La production commercialisée en France se tasse notamment du fait de vendanges moins volumineuses ces dernières années, et la croissance de la commercialisation est toujours tirée par une exportation croissante en volume (+ 5,4%) et en valeur (+6%) qui représente 66% des volumes produits et 68% du chiffre d'affaires des tonnellerie françaises. Les Etats-Unis constituent le marché principal (environ 37 % de la valeur exportée) devant l'Italie, l'Espagne et l'Australie. Cependant, la croissance de ces marchés traditionnels s'essouffle avec l'apparition de nouveaux marchés, dont les performances restent à confirmer au cours des années à venir (Chine, Inde...).

E – SCIAGES RESINEUX

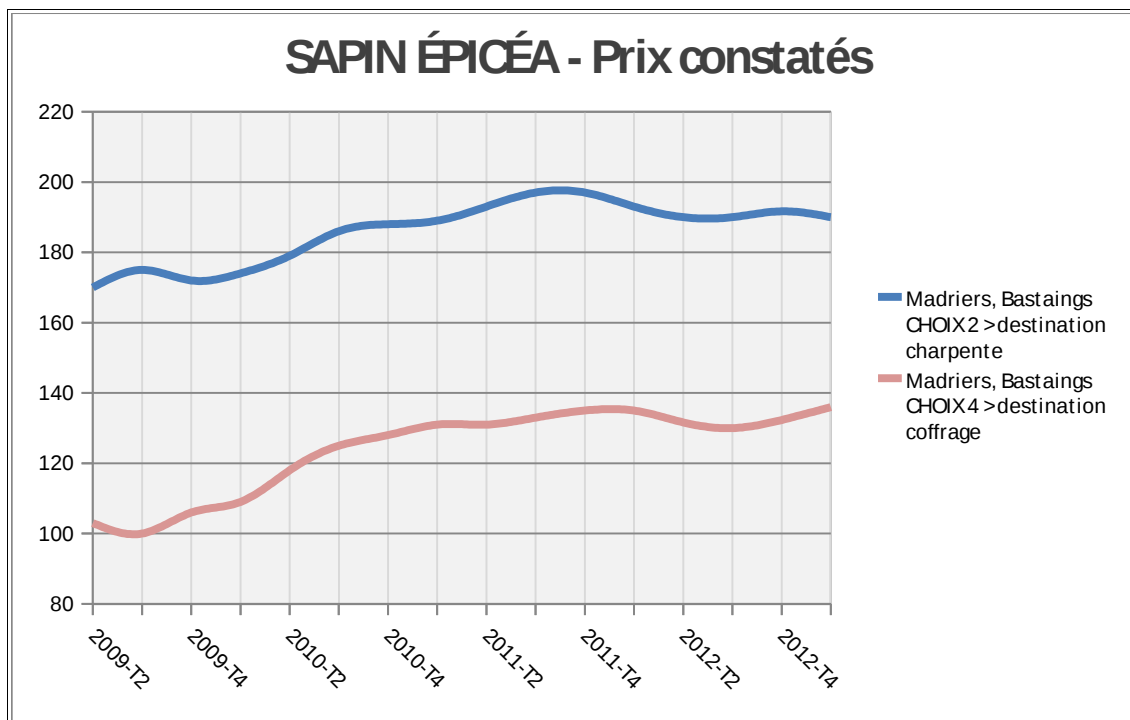
2012, une année sous tension

L'année 2012 a été marquée, dans le contexte économique difficile, par une baisse d'activité. La production de sciages de résineux a baissé par rapport à 2011 de 6% passant de 7,21 Mm3 à 6,75 Mm3. Par ailleurs, la baisse d'activité des papetiers et panneaux, conjuguée à un climat doux, a pénalisé la valorisation des produits connexes qui a néanmoins bénéficié du dynamisme du marché des granulés.

Le niveau réduit des stocks étant bas chez les industriels et dans le négoce, il a fallu adapter la production à la demande et les carnets de commande « à la semaine », dans un contexte de ralentissement de la demande, ont impliqué une augmentation des charges fixes de production. Cette baisse d'activité a entraîné à la baisse le prix des grumes, permettant aux scieries françaises de compenser des volumes par des gains de compétitivité. Cependant, les tensions sociales et politiques en Afrique du Nord ont pénalisé ces exportations.

Le prix des sciages des résineux

Fin 2011, le prix des madriers-bastings de sapin épicéa destinés à la charpente a perdu 4 € par m3, annulant en un trimestre la hausse cumulée de 2011. Les prix se sont ensuite alignés sur ceux observés en 2011, soit une baisse d'environ 4 % entre le dernier trimestre 2011 et le dernier trimestre 2012.



Source : CEEB, structure professionnelle

Le recul des importations de sciages de résineux s'amplifie

L'année 2012 est marquée par une baisse en valeur de 9 % des importations de sciages de résineux. Avec 626 M€ (soit 2,4 Mm³) d'importations en provenance principalement de l'Allemagne, de la Finlande et de la Suède, le déficit diminue sensiblement pour atteindre 547 M€ en 2012, soit un niveau voisin du déficit de 2009. Cette tendance semble devenir structurelle, reflétant une amélioration de la compétitivité des scieries françaises mais également le développement des importations de produits issus du sciage comme les produits lamellés collés, contrecollés en provenance principalement d'Autriche et Allemagne.

L'exportation, malgré un contexte international défavorable se maintient à 78 millions d'euros, progressant même légèrement (+ 3 %). Le volume de sciages de résineux exporté de 500 000 m³ est principalement à destination de l'Espagne (26%), du Maroc et de l'Algérie (23%) et de la Belgique (22%).

La consommation apparente de sciages de résineux en France a reculé en 2012 de 950 000 m³, soit de 9,7 % et donc à un rythme inférieur à celui la baisse du secteur de la construction (-20 %).

F – SCIAGES FEUILLUS

Nouvelle dégradation de la production de sciages

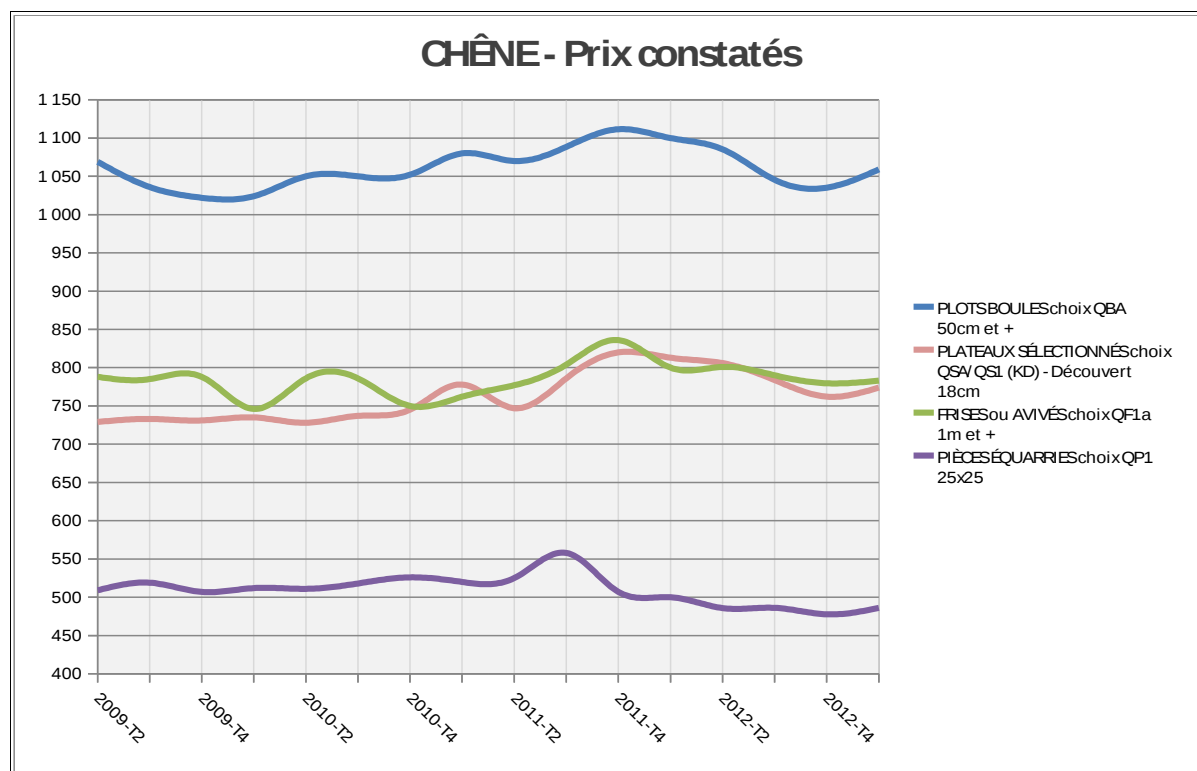
La production de sciages de feuillus, qui s'était stabilisée en 2011 pour la première fois depuis dix ans, a de nouveau fléchi de 9 % en 2012 passant de 1,38 à 1,24 Mm³. Les trois essences majoritaires (chêne, hêtre, peuplier) ont été affectées par cette baisse. Les essences dites secondaires (châtaignier, feuillus précieux,...) se sont quant à elles maintenues.

La baisse doit cependant être relativisée du fait d'un nombre important de scieries qui cessent leur activité. Les scieries en activité ont connu une baisse beaucoup plus modérée et celles spécialisées à l'export s'en sortent mieux.

Le recul s'explique par l'évolution des marchés marquée, d'une part, par le déclin du secteur de l'ameublement et une moindre utilisation de bois massif et, d'autre part, par la concurrence du PVC et de l'aluminium dans le secteur de la menuiserie qui continue d'importer massivement malgré une offre en essences locales qui s'étoffe, en particulier sur le haut de gamme. Dans ce contexte, les secteurs porteurs qui tirent actuellement le marché des feuillus sont le bardage et le platelage, la tonnellerie et l'exportation.

La profession a engagé de nombreuses actions visant à repositionner les feuillus français sur de nouveaux marchés afin de dynamiser le marché domestique. Toutes ces actions devraient, lorsqu'elles seront complètement déployées, permettre de relancer la consommation nationale.

Le prix des sciages de feuillus et les marges des entreprises à la baisse

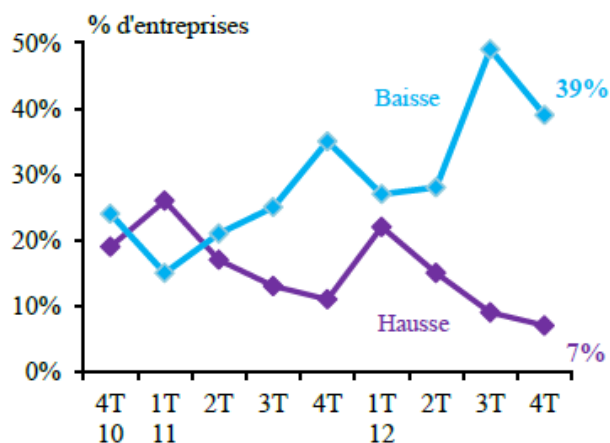
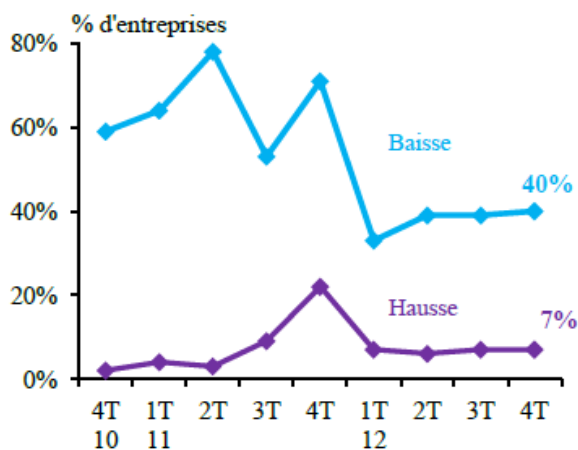


Source : CEEB, structure professionnelle

La baisse de la consommation domestique de sciages de feuillus a eu pour effet des baisses importantes de prix (supérieure en moyenne à 30 € par m³) qui n'ont pas été que partiellement compensées par la baisse du coût de la matière première.

Orientation des marges

Evolution des carnets de commandes



Source : France Bois Forêt

Au dernier trimestre 2012, la note de conjoncture réalisée par FBF montre ainsi que 40 % des professionnels constatent une orientation à la baisse de leurs marges et une pression commerciale extrêmement forte, affectée par la crise, avec 39 % des professionnels qui observent un carnet de commandes en baisse.

Une stabilité de la balance commerciale

En feuillus tempérés, l'année 2012 est marquée par une stabilité de la balance commerciale avec un excédent de 59 M€. Les exportations de sciages de feuillus tempérés subissent une baisse en valeur (- 10 %) qui doit être relativisée par la baisse des prix observée en 2012, le volume exporté restant, par rapport à 2011, à un niveau presque constant de 350 000 m³. L'exportation de sciages de chêne (pour plus de la moitié vers le Royaume-Uni, la Belgique et l'Allemagne) se maintient à 150 000 m³ alors que l'exportation de sciages de hêtre reste légèrement supérieure à 100 000 m³, avec pour destinations principales le Maroc et l'Algérie (36%), la Chine (13%) et la Belgique (11%).

G – PANNEAUX DERIVES DU BOIS

•G.1. PANNEAUX DE PROCESS

Les difficultés d'approvisionnement en bois sont de plus en plus ressenties par les producteurs de panneaux de process confrontés à la baisse en volume disponible de sciures, de plaquettes forestières, de produits connexes de scierie, voire même de rondins.

La capacité de production de panneaux de particules est de 4,8 Mm³ de produits bruts ou mélaminés. En 2012, la production de panneaux de particules a baissé de 3,2%, suivant en cela la baisse générale de l'activité qui a impacté les deux principaux marchés que sont la construction et l'ameublement. Cette tendance devrait logiquement se renforcer en 2013 avec la prévision de la baisse de l'activité de construction pour le deuxième semestre. En revanche, l'export de panneaux de particules a augmenté de 2% ce qui conforte les industriels français dans leur position de deuxième exportateur net en Europe après les Autrichiens.

La capacité de production du MDF¹³ demeure stable à 1 Mm³ et ne devrait pas croître en 2013. La consommation de panneaux MDF a cependant cru de 4% en 2012 malgré les conditions difficiles et l'absence de prévisibilité. Cette production est principalement constituée de panneaux bruts MDF destinés à la fabrication de parquets stratifiés.

Il n'existe qu'une seule unité de production d'OSB¹⁴ en France avec une capacité de production de 360.000 m³.

¹³ Medium Strand Board (en français : panneau à lamelles minces orientées).

¹⁴Oriented Strand Board (en français : panneau de fibres de densité moyenne).

Le premier trimestre 2013 montre une baisse variable selon les produits mais inférieure à 10% par comparaison avec la même période 2012.

•G.2. PANNEAUX DE CONTREPLAQUÉS

Par rapport à 2011, la situation de l'industrie du contreplaqué s'est détériorée au cours de l'année 2012 avec une baisse moyenne de production de 5%. Mais si la production de contreplaqué tropical a fortement baissé de 16%, celle de bois de pays a en revanche augmenté de 6%. La baisse de la production s'est accompagnée d'une baisse des importations de 4%.

La Chine reste le premier pays extra-européen sur le marché français : les importations directes, en diminution de 3%, représentent presque 20% du total en volume mais seulement 15% en valeur. Il est impossible de savoir précisément où sont fabriqués 25% des importations car ils proviennent de trois pays qui ne produisent pas ou très peu de contreplaqué : la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Les exportations françaises aussi ont diminué, de 8% globalement. Les Pays-Bas restent le premier client de la France mais en baisse de 8% alors que le marché de l'Allemagne est orienté à la hausse.

Globalement la consommation en 2012 a légèrement diminué, de 3%, par rapport à 2011.

Le début de l'année 2013 est marqué par une reprise de l'activité pour le secteur. Même la production de contreplaqué tropical est en légère augmentation. La part totale des panneaux vendus hors de France est de 53% sur les 5 premiers mois de l'année 2013. Mais un ralentissement des commandes est intervenu au cours des dernières semaines.

H – PATE A PAPIER ET PAPIERS CARTONS

Une consommation en régression...

L'atonie de l'activité en 2012 s'est traduite par le repli de 5 % de la consommation apparente de papiers et cartons, qui s'est élevée à 9,2 millions de tonnes sur l'année. Cette baisse fait suite à un recul de la consommation de papiers et cartons de 2,5 % en 2011. Les différentes sortes de papiers et cartons sont affectées à des degrés divers par cette baisse de la consommation.

Pour les papiers à usages graphiques, la consommation apparente recule de 7,9 % par rapport à 2011. Au sein de cet ensemble, la consommation apparente de papiers de presse se contracte plus fortement (- 9,1 %) que celle des papiers d'impression écriture (- 7,4 %). L'érosion de la consommation de cette famille de produits, bien que principalement affectée par la dégradation de l'activité économique, est pour partie la conséquence de la montée en puissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En ce qui concerne les papiers et cartons d'emballages, la consommation apparente diminue de manière moins marquée (- 2,6 %), notamment grâce au maintien de l'activité du secteur agroalimentaire. Parmi ce segment de produits, les papiers pour ondulés enregistrent la plus forte baisse (- 3 %), suivis des papiers d'emballage souple (- 2 %) et du carton plat (- 1,2 %). En ce qui concerne les papiers d'hygiène, la consommation apparente reste stable (- 0,1 %).

Parallèlement à l'affaiblissement de la demande domestique de papiers et cartons, les importations françaises ont enregistré une baisse (- 0,3 %) en 2011, pour atteindre 5,9 Mt. En ce qui concerne la répartition géographique des importations, celle-ci est similaire à celle des années antérieures, et les pays membres de l'Union européenne restent les principaux fournisseurs de la France, avec une part de 93 % des importations. Les exportations françaises de papiers et cartons reculent par rapport au niveau de 2011 (- 1,3 %), sans effet notable sur la répartition géographique des pays qui importent depuis la France. L'Union européenne est toujours largement destinataire des exportations de papiers et cartons (80,8 %).

... conduisant à une baisse de la production

Avec près de 8,1 Mt, le volume de papiers et cartons produits en 2012 enregistre une baisse de 5,2 % par rapport à 2011, année au cours de laquelle la production avait déjà chuté de 3,2 %.

Le repli de la production en 2012 s'explique par l'érosion de la demande française et européenne de papiers et cartons, qui a conduit de nombreuses entreprises à réduire l'utilisation de leurs capacités de production. Cet ajustement de la production à une consommation en berne a été amplifié par la fermeture de cinq sites de production en 2012, conduisant à soustraire du marché une capacité annuelle de production proche de 620 000 tonnes. Enfin, des arrêts consécutifs à des problèmes techniques ont également affecté certaines usines.

Au-delà de ce constat général, des situations contrastées peuvent être notées selon les sortes de papiers et cartons. Les papiers à usages graphiques sont ceux dont la production s'est le plus fortement contractée, avec un recul de 10,1 %. Ces sortes de papiers sont notamment celles qui ont payé le plus lourd tribut aux fermetures de sites intervenues en 2012. Parmi ces produits, le recul de la production des papiers d'impression écriture (- 12,4 %) est plus marqué que celui des papiers de presse (- 6,9 %). Les sites producteurs de papiers et cartons d'emballages affichent également une production en décroissance (- 3,7 %). Le tonnage produit des papiers pour ondulés et des cartons plats décroît respectivement de 3,4 % et 7,1 %, tandis que celui des papiers d'emballage souple croît de 3,6 %. Les fabricants de papiers d'hygiène échappent à cette tendance baissière puisqu'ils affichent, en 2012, un volume de papiers produits supérieur à celui de 2011 (+ 5,9 %). Notons que l'ouverture d'un site de production a fortement contribué à cette évolution positive. Une comparaison européenne montre que le recul de la production de papiers et cartons est plus marqué en France (- 5,2 %) que dans la zone CEPI, où il s'établit à - 1,8 %. Le recul de la production française est voisin de celui de l'Italie (- 5 %) ou de la Finlande (- 5,5 %). L'Allemagne voit, pour sa part, sa production baisser moins fortement (- 0,4 %) que dans la zone CEPI. Pour l'année 2012, la consommation de Papiers et Cartons Récupérés s'établit à près de 5 Mt, ce qui correspond à une baisse de 1,9 % par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne la pâte à papier, le volume produit diminue (- 5,8 %) et avoisine les 1,8 Mt. Cette situation résulte en partie de plusieurs incidents survenus au cours de l'année, ainsi que du ralentissement de la production de sites intégrés (usines produisant de la pâte de cellulose et du papier). Les réceptions de bois par les usines de pâte se sont élevées à 7,05 Mt, en baisse de 5,4 % par rapport à 2011.

Contraction des échanges commerciaux

En 2012, la balance commerciale française reste déficitaire, avoisinant les 1,1 Mt. Toutefois, elle s'améliore légèrement, puisque le déficit diminue de 3,6 %.

Pour 2012, dans un contexte de réduction de la consommation domestique, les importations ont marqué le pas (- 5,3 % en 2012, après - 0,3 % en 2011) pour atteindre 5,6 Mt. La structure des importations ne connaît pas de changement significatif. La part des importations françaises de papiers et cartons en provenance des membres de l'UE s'établit à 93,4 %, voisine de celle des années antérieures. Au sein de cet ensemble, l'Allemagne reste, de loin, le principal fournisseur de la France (22,9 %), suivie par l'Italie (11,4 %) et l'Espagne (10 %).

Dans le même temps, le recul du volume des papiers et cartons exportés par la France baisse de 5,7 % par rapport à 2011, année au cours de laquelle les exportations avaient décliné de 1,3 %. Cette tendance baissière provient de l'affaiblissement de la demande européenne, principale destinataire des exportations françaises de papiers et cartons, dont la part recule légèrement (80,9 %). Le poids relatif des trois principaux partenaires européens de la France a évolué de manière différenciée. Le poids relatif de l'Allemagne (23,9 % en 2012 contre 22,4 % en 2011 du volume des papiers et cartons exportés par la France) et de l'Espagne (13,1 % en 2012 contre 12 % en 2011) augmente tandis que celui de la Grande-Bretagne diminue (10,2 % en 2012 contre 12,3 % en 2011).

I – MARCHES DU CARBONE DANS LE SECTEUR FORESTIER

Les pouvoirs publics français travaillent depuis 2009 avec les structures professionnelles de la filière forêt-bois, afin d'identifier les voies de valorisation du carbone forestier.

S'agissant des marchés volontaires, un Club carbone forêt-bois (CFB) a été lancé en 2010. Il vise à optimiser la contribution environnementale de la filière forêt-bois à la lutte contre le changement climatique en faisant bénéficier la filière forêt-bois française de nouvelles sources de revenus prélevées sur les marchés du carbone. Le Club CFB est présidé par la branche « Climat » de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Actuellement, ce Club réunit des partenaires fondateurs : l'Office national des forêts (ONF) et l'ONF International, l'Institut technologique « forêt, cellulose, bois-construction et ameublement » (FCBA), la Société forestière de la CDC, la fédération forestiers privés de France, l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (ASFFOR) et le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO) et des partenaires sponsors, dont le ministère de l'agriculture. A terme, le Club vise à créer un réseau d'experts dans le but d'assurer le suivi scientifique sur la thématique « forêt bois économie carbone » développé dans le cadre du club. Le programme d'actions du Club repose sur le marché et les standards de la compensation volontaire en organisant des travaux de recherches et en développant de la veille sur les outils méthodologiques.

Afin d'émarger aux recettes issues du produit des ventes aux enchères des quotas d'émission (directives 2003/87/CE et 2009/29/CE) et afin de soutenir l'investissement dans le secteur forêt-bois, l'interprofession France Bois Forêt et l'association France Bois Industries Entreprises ont élaboré conjointement, de l'automne 2011 à l'été 2012, un projet de « fonds forestier stratégique carbone ». Cette initiative, appuyée par le Ministère en charge des forêts, a fait l'objet d'une annonce du Président de la République lors de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, lequel a commandé auprès des ministres en charge de l'écologie, de l'agriculture et du redressement productif une mission conjointe sur la création d'un fonds bois-carbone qui s'est traduite dans le projet de loi d'avenir (cf. supra) par l'instauration du fonds stratégique de la forêt et du bois.

J – NOUVEAUX PRODUITS A BASE DE BOIS

Les nouveaux produits à base de bois, produits innovants ou existants et pouvant faire l'objet de diversifications susceptibles de nouveaux développements et d'engendrer une croissance économique, constituent une part importante des potentialités de création de valeur et d'emplois de la filière bois. Ces produits revisités, conçus pour des applications de plus en plus diversifiées, sont de nature à favoriser une dynamique de croissance, en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiés et à l'émergence de nouveaux usages.

Des produits phares potentiellement créateurs de valeur existent au sein de trois segments principaux : bois massif, bois fibre, bois et chimie.

] Les nouveaux usages du bois massif regroupés sous l'appellation **bois reconstitué** connaissent des développements importants et constituent plus de la moitié des volumes vendus.

] Du fait de la diversification des débouchés vers l'électronique imprimée et les **matériaux barrière et fonctionnels**, le bois fibre présente des opportunités de développement indéniables.

] La chimie des matières extractibles représente un champ en pleine expansion adressant un **ensemble très large de molécules**. La multiplication des plates-formes technologiques visant à industrialiser des nouveaux procédés d'extraction de molécules à forte valeur ajoutée pour la parfumerie, la cosmétique, en tant qu'actifs antioxydants ou biocides naturels, en témoigne.

A BALANCE COMMERCIALE GLOBALE DE LA FILIERE BOIS EN 2011 ET 2012

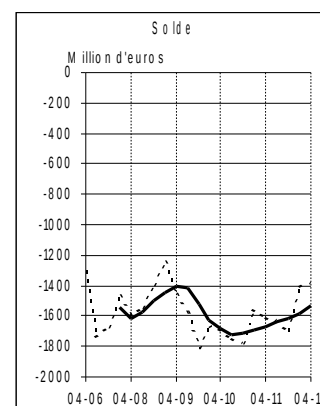
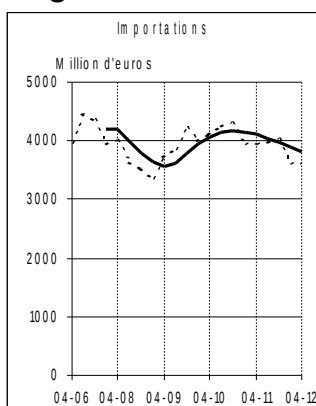
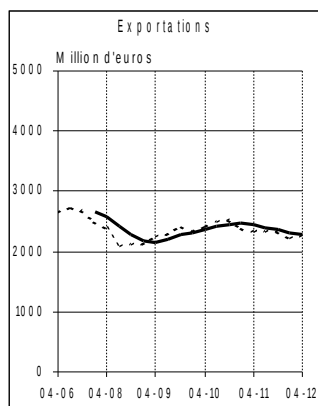
Unité : million d'euros

	Année 2011			Année 2012			Variation 2012 / 2011 en %	
	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations	Solde	Exportations	Importations
PRODUITS D'EXPLOITATION FORESTIERE, DE CARBONISATION ET DE SCIERIE								
Conifères(grumes + trituration)	170	68	+ 103	120	54	+ 66	- 30	- 20
Feuillus tempérés (grumes + trituration)	155	25	+ 130	131	20	+ 110	- 16	- 18
Grumes de feuillus tropicaux	2	46	- 44	1	40	- 40	- 51	- 13
Plaquettes, particules et délignures	58	44	+ 13	49	35	+ 15	- 14	- 21
Sciages de conifères	76	690	- 614	79	626	- 547	+ 3	- 9
Sciages de feuillus (tempérés + tropicaux)	142	207	- 65	133	177	- 43	- 6	- 15
Traverses	23	8	+ 15	23	8	+ 15	- 1	+ 2
Autres produits (a)	75	99	- 24	68	103	- 35	- 8	+ 4
TOTAL	700	1 187	- 487	604	1 063	- 459	- 14	- 10
PRODUITS DES INDUSTRIES DU BOIS ET DES PATES ET PAPIERS								
Feuilles de placage	57	106	- 49	45	92	- 47	- 20	- 13
Panneaux (bois et fibres), contreplaqués	752	893	- 141	750	880	- 129	- 0	- 1
Autres produits du travail mécanique du bois	653	1 495	- 842	683	1 459	- 776	+ 5	- 2
Meubles et sièges en bois	798	3 038	- 2 240	766	3 094	- 2 328	- 4	+ 2
Pâtes de bois et vieux papiers	820	1 359	- 539	781	1 161	- 380	- 5	- 15
Papiers et cartons	5 849	7 993	- 2 144	5 375	7 157	- 1 783	- 8	- 10
TOTAL	8 929	14 883	- 5 955	8 400	13 843	- 5 443	- 6	- 7
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FORESTIERE								
Extraits tannants végétaux	11	8	+ 3	10	9	+ 1	- 5	+ 21
Térébenthine, colophane et dérivés	84	141	- 57	72	115	- 43	- 14	- 18
Liège et ouvrages en liège	51	235	- 184	54	224	- 170	+ 7	- 5
TOTAL	146	384	- 238	137	349	- 212	- 6	- 9
ENSEMBLE DES PRODUITS	9 775	16 454	- 6 679	9 141	15 255	- 6 114	- 6	- 7

(a) Bois de feu, sciures, charbon de bois, autre bois d'industrie, poteaux de lignes injectés, bois feuillards, échelas, pieux, piquets, bois pour cannes, manches d'outils, éclisses

La nomenclature utilisée (Système Harmonisé) est présentée sur le site avec cet intitulé : "Informations méthodologiques du secteur bois et dérivés"

Evolution trimestrielle des échanges :



----- : donnée trimestrielle brute _____ : donnée trimestrielle corrigée des variations saisonnières

TF 1 : timber forecast questionnaire ROUNWOOD

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised 2012	Estimate 2013	Forecast 2014
			2011	2012			
1.2.1.C	SAWLOGS AND VENEER LOGS, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	13 156	14 083	11 243	12 140	12 440
	Imports	1000 m ³	700	595	519	427	400
	Exports	1000 m ³	2 238	1 600	1 724	1 724	1 700
	Apparent c	1000 m ³	11 618	13 078	10 038	10 843	11 140
1.2.1.NC	SAWLOGS AND VENEER LOGS, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	4 880	4 588	4 413	5 070	5 290
	Imports	1000 m ³	264	230	232	217	210
	Exports	1000 m ³	983	900	798	750	730
	Apparent c	1000 m ³	4 161	3 918	3 847	4 537	4 770
1.2.1.NC.T	of which, tropical logs						
	Imports	1000 m ³	146	130	128	110	100
	Exports	1000 m ³	3	3	1	4	4
	Net Trade	1000 m ³	143	127	127	106	96
1.2.2.C	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	6 221	7 180	5 013	5 600	5 800
	Imports	1000 m ³	396	400	377	322	300
	Exports	1000 m ³	2 527	1 700	1 479	1 703	1 780
	Apparent c	1000 m ³	4 090	5 880	3 911	4 219	4 320
1.2.2.NC	PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	3 623	3 511	3 729	4 200	4 360
	Imports	1000 m ³	93	90	93	67	60
	Exports	1000 m ³	632	570	599	508	480
	Apparent c	1000 m ³	3 084	3 031	3 223	3 759	3 940
3	WOOD RESIDUES, CHIPS AND PARTICLES						
	Domestic s	1000 m ³	18 384	18 384	22 747	26 000	27 000
	Imports	1000 m ³	1 378	1 259	1 308	1 330	1 340
	Exports	1000 m ³	1 813	1 410	1 718	1 671	1 660
	Apparent c	1000 m ³	17 949	18 234	22 337	25 659	26 680
1.2.3.C	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	209	221	282	300	310
1.2.3.NC	OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	299	224	264	300	300
1.1.C	WOOD FUEL, CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	2 665	2 842	2 743	2 666	2 666
1.1.NC	WOOD FUEL, NON-CONIFEROUS						
	Removals	1000 m ³	23 988	23 449	24 683	24 000	24 000

TF 2 : timber forecast questionnaire FOREST PRODUCTS

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
			2011	2012	2012	2013	2014
5.C	SAWNWOOD, CONIFEROUS						
	Production	1000 m ³	7 213	6 852	6 750	6 900	7 100
	Imports	1000 m ³	3 057	2 779	2 400	2 200	2 100
	Exports	1000 m ³	467	482	482	600	600
	Apparent consumption	1000 m ³	9 803	9 150	8 668	8 500	8 600
5.NC	SAWNWOOD, NON-CONIFEROUS						
	Production	1000 m ³	1 462	1 389	1 318	1 470	1 500
	Imports	1000 m ³	342	290	270	250	230
	Exports	1000 m ³	375	356	356	350	350
	Apparent consumption	1000 m ³	1 429	1 323	1 232	1 370	1 380
5.NC.T	of which, tropical sawnwood						
	Production	1000 m ³	83	83	76	80	80
	Imports	1000 m ³	200	163	163	150	150
	Exports	1000 m ³	9	9	9	5	5
	Apparent consumption	1000 m ³	273	237	230	225	225
6.1	VENEER SHEETS						
	Production	1000 m ³	58 C	58 C	58	29	30
	Imports	1000 m ³	113 C	103 C	103	102	102
	Exports	1000 m ³	20 C	18 C	18	18	18
	Apparent consumption	1000 m ³	151	144	143	113	114
6.1.NC.T	of which, tropical veneer sheets						
	Production	1000 m ³	0 R	0 R	0	0	0
	Imports	1000 m ³	79	70	70	69	70
	Exports	1000 m ³	1	1	1	0	0
	Apparent consumption	1000 m ³	78	70	69	69	70
6.2	PLYWOOD						
	Production	1000 m ³	258 C	240 C	240	255	250
	Imports	1000 m ³	492 C	464 C	579	540	550
	Exports	1000 m ³	127 C	127 C	197	220	220
	Apparent consumption	1000 m ³	623	577	622	575	580
6.2.NC.T	of which, tropical plywood						
	Production	1000 m ³	125	100	100	105	100
	Imports	1000 m ³	81	95	150	140	140
	Exports	1000 m ³	21	21	62	65	60
	Apparent consumption	1000 m ³	185	174	188	180	180
6.3	PARTICLE BOARD (including OSB)						
	Production	1000 m ³	4 378	4 258 E	4 185	3 900	3 900
	Imports	1000 m ³	717	750	712	700	700
	Exports	1000 m ³	1 722	1 708	1 736	1 810	1 810
	Apparent consumption	1000 m ³	3 373	3 300	3 161	2 790	2 790
6.3.1	of which, OSB						
	Production	1000 m ³	413	413 E	400	385	380
	Imports	1000 m ³	97	113	113	138	138
	Exports	1000 m ³	137	105	105	79	79
	Apparent consumption	1000 m ³	373	421	408	444	439
6.4	FIBREBOARD						
	Production	1000 m ³	1 071 C	1 071 C	1 070	1 070	1 070
	Imports	1000 m ³	1 063 C	1 040 C	1 040	1 039	1 039
	Exports	1000 m ³	558 C	610 C	610	656	656
	Apparent consumption	1000 m ³	1 575	1 501	1 500	1 453	1 453
6.4.1	Hardboard						
	Production	1000 m ³	127	127	130	130	130
	Imports	1000 m ³	228	204	204	202	202
	Exports	1000 m ³	178	179	179	165	165
	Apparent consumption	1000 m ³	177	152	155	167	167
6.4.2	MDF (Medium density)						
	Production	1000 m ³	870	870	934	888	888
	Imports	1000 m ³	331	387	320	330	330
	Exports	1000 m ³	707	702	702	670	670
	Apparent consumption	1000 m ³	494	555	552	548	548
6.4.3	Other fibreboard						
	Production	1000 m ³	74	74	75	75	75
	Imports	1000 m ³	128	135	135	134	134
	Exports	1000 m ³	50	45	45	66	66
	Apparent consumption	1000 m ³	152	164	165	143	143
7	WOOD PULP						
	Production	1000 m.t.	1 927 C	1 729 C	1 815	1 705	1 700
	Imports	1000 m.t.	1 892 C	1 728 C	1 684	1 804	1 800
	Exports	1000 m.t.	713 C	713 C	749	636	630
	Apparent consumption	1000 m.t.	3 106	2 745	2 750	2 873	2 870
10	PAPER & PAPERBOARD						
	Production	1000 m.t.	8 545 C	8 100 C	8 100	8 015	8 000
	Imports	1000 m.t.	5 553 C	5 251 C	5 251	5 121	5 120
	Exports	1000 m.t.	4 566 C	4 295 C	4 295	4 229	4 230
	Apparent consumption	1000 m.t.	9 533	9 055	9 056	8 907	8 890

